



Plage durable

Un label pour valoriser vos actions

Contexte :

Les opérations estivales menées par les communes se multiplient chaque année durant les mois de juillet et d'août. Les places des Hôtels de ville, les voies sur berge, des sites spécialement aménagés, accueillent des activités ludiques et sportives, des plages de sable ou d'herbe, des bassins entourés de palmiers.

Ces événements tournés prioritairement vers ceux qui ne peuvent pas partir en vacances, se veulent convivial, familial et intergénérationnel. L'objectif principal est de donner l'occasion aux habitants des villes de profiter d'activités sportives, culturelles, sociales,... autour de l'eau pendant tout l'été.

Ce label s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'environnement en incitant à de meilleures pratiques environnementales, sociales et sociétales. L'ensemble des activités gratuites proposées au public montre qu'il est possible de faire des événements de grande ampleur accessibles à tous, tout en répondant aux exigences économiques, sociales et environnementales du développement durable.

L'Observatoire Sport et Développement Durable (OSDD) propose une démarche de labellisation des opérations Plage durable.

Pourquoi un label Plage durable ?

La labellisation est **une démarche volontaire** proposée aux collectivités locales qui restent présentes auprès des habitants tout l'été.

L'objectif du Label Plage durable est de qualifier les opérations menées selon des critères visant à mesurer la qualité globale des opérations estivales.

La démarche de labellisation a pour avantage :

- de promouvoir les meilleures opérations Plage durable et de capitaliser sur les opérations les plus réussies
- d'inciter les collectivités à améliorer leurs pratiques à partir des conseils prodigués par le jury qui leur permettent de progresser d'année en année
- d'encourager l'échange de bonnes pratiques

Le label se co-construit avec les candidats. Chaque collectivité candidat présente sous forme de fiches action l'ensemble des activités qu'elle a proposé pendant la manifestation. Ces expériences réussies sont ainsi capitalisées et sont mises à disposition pour aider les nouveaux candidats à s'engager au plus haut niveau.



La démarche de labellisation

L'ensemble de la démarche de labellisation - depuis la validation des critères jusqu'au choix des collectivités lauréates - est mené dans le cadre d'un comité de sélection composé d'experts du développement durable issus du monde associatif, sportif et territorial.

Pour obtenir ce label, la Ville doit répondre à 7 défis qui devront se traduire par des actions concrètes au cours de la manifestation :

1. développer une **société de la connaissance**
2. promouvoir les **transports et la mobilité durable**
3. renforcer la **santé publique et la prévention des risques**
4. élaborer de nouveaux modes de **gouvernance**
5. améliorer l'**inclusion sociale**
6. privilégier une **consommation et une production durable**
7. se préparer aux **changements climatiques**

A tous ces défis, les services de la Ville doivent apporter une réponse sous forme d'activités grand public compatibles avec un modèle de développement qui se veut durable. Pour réussir ce challenge, ils doivent mener une réflexion concertée, mettre en commun leurs savoirs-faires et proposer un plan d'actions et un programme riche en événements, accessibles à tous les publics et ouverts à tous.

Le dossier de candidature comprend 3 niveaux de critères de sélection

Le dossier de candidature reprend les 7 axes du plan d'actions présenté par la Ville.

Les critères de sélection du label Plage durable sont regroupés autour de 7 axes prédéfinis pour qualifier une opération Plage durable réussie. :

- Je contrôle : je vérifie que je répons à la réglementation
- Je m'engage : je vais au-delà de la réglementation
- Je m'associe : je crée des activités avec des acteurs

Proposez votre candidature !

Vous voulez participer au label « Plage durable », inscrivez-vous à contact@osdd.fr !